Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 083-200031623-20211215-330-DE

Parc naturel régional de la Sainte-Baume

DELIBERATION n° 330-2021

COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un, le quinze décembre, à 14h30, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du premier décembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire à Pourrières sous la Présidence de Monsieur Michel GROS.

Objet : Demande de subvention Développement de l'offre éducative : sensibilisation et appropriation du territoire

Membres en exercice : 36
Membres présents : 19
Pouvoirs : 3
Excusés, absents : 14

Secrétaire de séance : Sébastien BOURLIN

Présents(es):

Laurence BRULEY
Philippe SCHELLENBERGER
Laetitia TREMOUILHAC
Henri BERGER
Robert DELEDDA
Michel GROS
Hervé THEBAULT
Simone CALLAMAND
Mikaël SCHNEIDER
Carine PAILLARD
Gilles-olivier PAYAN
Christian BOUYGUES
Jean-Yves DOLISI
Christian OLLIVIER
Patrice TONARELLI
Claude FABRE
Hélène VERDUYN
Suzanne ARNAUD
Sébastien BOURLIN

Pouvoirs :

Monsieur Roger ANOT, délégué de la commune de Belgentier, a donné pouvoir à Madame Simone CALLAMAND, déléguée de la commune de Saint-Zacharie ;
Madame Blandine MONIER, maire et déléguée de la commune de Evenos, a donné pouvoir à madame Hélène VERDUYN, maire et déléguée de la commune de Signes ;
Madame Sophie LE METER, déléguée de la commune de Saint-Maximin de la Sainte-Baume, a donné pouvoir à monsieur Michel GROS, maire, Président et délégué de la commune de la Roquebrussanne ;

Excusés(es), absents(es) :

Monsieur Jacques PAUL, Monsieur Vincent AYALA, Madame Laurence GAUD, Monsieur Ollivier ARTUPHEL, Madame Virginie PHELIPPEAU, Madame Josiane GALIZZI, Monsieur Jean-Michel CONSTANS, Monsieur Bruno AYCARD, Monsieur Marc LAURIOL, Madame Véronique MIQUELLY, Monsieur Didier RÉAULT, Madame Jacqueline BOUYAC, Monsieur François de CANSON, Monsieur Christophe MADROLLE.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021
Reçu en préfecture le 16/12/2021
Affiché le
ID : 083-200031623-20211215-330-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume,
Vu la stratégie éducative du Parc naturel régional de la Sainte-Baume,

Contexte :
Afin de promouvoir son action pour l'éducation à l'environnement et au territoire auprès du grand public et du public scolaire, le Parc naturel régional de la Sainte-Baume souhaite reconduire son action « les Rendez-vous du Parc », poursuivre le déploiement de l'offre scolaire lycéen ainsi que proposer une offre scolaire pour les écoles élémentaires du territoire.

Objectifs de l'action :
Proposer une édition des « Rendez-vous du Parc » pour l'année 2022 se concentrant sur des sorties organisées par le Parc naturel régional de la Sainte-Baume sur différentes thématiques durant la période d'avril à décembre 2022.

- Création d'un outil pédagogique de sensibilisation du grand public
- Poursuivre son offre « *Découvre ton parc* » auprès des lycéens du territoire
- Proposer une offre pédagogique « *à l'école du Parc* » à destination des écoles élémentaires du territoire (cycle 2 et cycle 3)

Porteur de l'action :
Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de la Sainte-Baume porte la coordination et l'animation de la démarche. L'offre de sorties grand public ainsi que les différentes actions pédagogiques sera assurée par ses différents partenaires (acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable principalement).

Budget prévisionnel de l'action :

Dépenses		Recettes	
Projets Lycéens (20 classes)	7 000	Région PACA	35 936
Projets cycles 2 et 3 (28 classes)	22 600	PNR Sainte-Baume	8 984
RDV 2022 (édition du guide)	6 000		
Création outil pédagogique	2 000		
Frais de personnel	7 320		
Total TTC	44 920 €	Total TTC	44 920 €

Le Comité Syndical, ouï l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Président à effectuer une demande de subvention pour action spécifique auprès de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- D'engager toutes les démarches administratives et financières relatives à cette opération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Michel GROS